N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	2/8/ 1552 21 X 35	Arrêt du Parlement de Grenoble dans le procès des droits de dépaissance et autres droits d'usage dans le terroir de Vins, entre la communauté de Brignoles, demandeurs, et les seigneurs de Vins. La cour appointe les parties contraires au principal; elles devront servir leurs faits de huitaine en huitaine, fournir leurs preuves et enquête dans les trois mois. Le conseiller Guillaume des Portes est nommé commissaire de ce procès. Copie dans FF 00/25 d.	DR 71	
	13/8/ 1552 26 X 37	Arrêt de la Cour des Comptes par lequel Honoré Garcin, ayant fait emprisonner à Aix Jehan Honoré Guilhen consul de Brignoles pour dette, ce dernier sera élargi en consignant la somme due entre les mains dudit Garcin et en donnant suffisante caution.	DR 58	
	31/8/ 1553 43 X 42 très bon état	Vente à la communauté de Brignoles par Pierre, Balthazar et Michel Bernard, père et fils, d'un affar de terre et bosque de 8 cesteyrades, à l'Amaron, confrontant plusieurs autres affars, pour le prix de 7 florins. Il est sous la directe du roi.	DD 3/5	DD 527 - titres de prop. - ~~écrits~~ Forets.

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	9/8/ 1554 22 X 39 déchiré en bas à droite	C'est la commission donnée par le Parlement du Dauphiné à son conseiller M^e François Mistral de se transporter à Brignoles pour y enquêter sur les trois procès (évoqués à Grenoble) entre la communauté de Brignoles, d'une part, et M^e Gaspard Garde S^gr de Vins, d'autre part. Le conseiller Mistral devra " faire vue et visitation des lieux contentieux , interroger les témoins produits par les parties, appeler prud'hommes et experts" et faire rapport à la Cour de Parlement du Dauphiné. Les trois procès concernaient : les moulins, la surélévation d'une récluse et des nouveaux fossés destinés à dériver l'eau du Carami. Une copie de la transcription se trouve dans le dossier FFO (contre la famille de Vins) sous le repère 38 b. Transcrit.	DR 72	
	14/6/ 1555 25 X 36 trou dans le texte à gauche	Assignation à comparaître par devant le Parlement de Grenoble adressée à M^eGaspard Garde, S^gr de Vins, conseiller au Parlement de Provence, à la suite d'un incident, en audience de la dite Cour de Grenoble, où le dit de Vins " aurait démenti et outragé M^e Antoine Meyssonier solliciteur de la communauté de Brignoles." Copie dans le dossier FF 00, 48^e. Transcrit.	DR 272	
	19/6/ 1555 27 X 31	C'est la sentence du Parlement de Grenoble dans le procès intenté au seigneur de Vins par la communauté de Brignoles, requérant être maintenue en son droit de faire paître, prendre du bois, des glands, eyssarter, dans le terroir de Vins. Ce procès avait été évoqué à Grenoble en 1551. Le Parlement de Grenoble confirme les seigneurs de Vins dans leur droit de s'opposer aux prétentions de Brignoles. Le déroulement de la procédure est indiquée dans ce document. Transcrit.	DR 264	

N°	date	Objet du document	classement ancien	classement nouveau
	7/7/ 1555 65 X 88 très bon état	Achat par la communauté de Brignoles d'un casal ou étable sis au lieu dit "le palais" dans la ville de Brignoles, qui a pour confronts : la maison du roi dite le Palais, la maison commune " que solloyt estre chambre de Saint-Louis", la maison de sire Jehan Laurens, la barbacanne et la petite placette du palais; cet achat est fait pour agrandir la maison commune. Les vendeurs sont les hoirs de M^e François Fulconis (en son vivant , notaire de Brignolle) c'est à dire : sa veuve Marguerite Gratiane et ses enfants : M^e Raymond, avocat en Parlement, M^e Hugues , M^e François et Pierre et Honorat mineurs; L'acte comprend un rapport d'estime.	DD 3/3	
	25/5/ 1556 57 X 32	Copie d'une délibération du conseil communal concernant l'achat par la communauté d'une terre en Amaron , lieu dit "La Lauze" confrontant le défens de la communauté devers le Malpas. (Cette terre était"franche d'ancienneté" toutefois reconnue, ces ans passés , sous la directe du roi " franco modo" par autorité de M^e Pierre Vitalis). Prix 20 florins ½ . Elle appartenait à Claude et Honoré Roux, frères et à Nicolas Boysson leur oncle.	DD 3/7	
	Liasse de 4 lettres du 2 au 15/6/ 1556	Concernent l'interdiction d'entrée de vins étrangers dans le terroir de Brignoles. a) Requête au gouverneur du 2/6/1556 en vertu du privilège de la communauté. b) Ordonnance du Comte de Tende, confirmant cette interdiction (Timbre sec en bon état). c) Texte de la criée publique du 14/6/1556. d) Enregistrement de l'ordonnance par la Cour de justice de Brignoles .(Notaire François Fulconis).	AA 12/2	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	26/9/ 1556 17 X 41 sceau brisé	Lettres patentes de Henri II à la Cour des Comptes de Provence en réponse à une supplique des consuls de Brignoles. Par d'autres lettres papentes du 23 mai 1549, le roi, à son avènement leur avait confirmé le privilège de ne jamais être aliénés du domaine royal. Mais , ils n'avaient pu les faire entériner dans les trois mois et voudraient le faire, avec l'autorisation du roi. Il Ie leur octroie malgré la "surannualité" de six ans.		
	3/11/ 1556 27 X 49 2 sceaux dont l'un a trois fleurs de lys	Lettres patentes de Henri II au Parlement de Provence. A la requête des recteurs de l'Aumône Gilli et de l'hopital des pauvres, de Brignoles, commandement est fait à tous les débiteurs de la dite aumône et hopital de leur payer leurs dettes. De même, aux précédents recteurs, de rendre compte aux consuls de leur administration et de verser les reliquats. Ils seront assignés par devant le Parlement en cas de refus. C'est un exemple de lettres de contrainte.		
	1556 cahier de 6 ff.	Un cahier papier relié (avec un parchemin du 13/2/1503 nativité) intitulé " status et reglemans que doivent observer et garder les frères pénitans blancs de la chapelle S^{te} Catherine fondée en l'année 1556 et le dimanche d'après Pasques" (6ff. + 4 blancs) - 4 feuillets intitulés : Mémoire de la chapelle royale S^{te} Catherine; c'est un bref historique de cette chapelle royale. Elle fut fondée en 1348 par la reine Jeanne qui la dota. Le 2 septembre 1441, † Isabeau de Lorraine, la première femme du roi René lui fit donations de 17 L ½ prises sur les albergues dues par Correns, Le Val et Paracol.Elle était hors les murs et possédait un pré de ½ soucheyrade et un verger contigus à la chapelle. - une feuille marquée au dos GG 26 .(rôle de la réparation à la fontaine de la chapelle S^{te} Catherine par l'ordre de M^{r} Roch Godi.) (sans date)		

N°	date	Objet du document	classement ancien	classement nouveau
	22/1/ 1558 61 X 54	Achat par la communauté à Noble Jehan Laurens, bourgeois de Brignolle, du moulin qu'il a , portes fermées, au quartier de Saint-Siméon avec tous ses droits de dérivation des eaux de la font Saint-Siméon qui se trouve au dessus du pré. Le moulin confronte le chemin vicinal allant à la chapelle Saint-Siméon. Le tout sous la directe du roi par autorité de la Cour des Comptes (M^e Vitalis), sans préjudice du procès en cours à ce sujet. Prix : 660 florins. Jehan Laurens se réserve l'eau pour arroser son pré. Acte du notaire Gaspard Castillon.	DD 3/2	DD 530 - moulin - cours d'eau - eaux et forêt.
	22 et 23 janvier 1558 64 X 59	Deux actes sur le même parchemin 1) Investiture de la vente du moulin de N.Jehan Laurens par les fermiers des droits du roi à Brignoles (Honoré Garçin et Jehan Pennes) . Ils ont reçu 20 florins pour le droit de lodz et trezain. 2) Ratification par le conseil de la communauté de l'achat du moulin et des droits des eaux de Saint-Siméon. Acte du notaire Gaspard Castillon.	DD 3/2^bis	DD 531 - moulin - cours d'eau - eaux et forêt.
	mars à mai 1558 liasse de 6 pcs papier	Pensions vendues par le roi aux "aisés" de la ville de Brignoles. 1) Copie des lettres de Henri II du 3/3/1558. 6 ff. 2) Récépissé par le receveur des finances du roi, François Robert, du 11/5/1558, des 2400 livres reçues au titre de la taxe sur les 20 habitants les plus aisés de Brignoles avec les noms et montants de chacun. 3) Copies (du XVIII^e siècle) des délibérations communales du 13/5/1558 et du conseil général du 15/4/1558. 4) Copie d'un acte du notaire greffier du coneseil du 19/5/1558. 5) Autre copie d'une cession de 2400 livres au roi du 19/5/1558. Signée Grisolle. 6) 4 autres pièces sur le même sujet.	CC/276/1	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	18/6/ 1558 21 X 57 et papier attaché du 20/6/ 1558	Lettres patentes de Henri II au Parlement de Provence. Elles répondent à une requête que la communauté de Brignoles avait adressée voici longtemps, à ma Cour des Comptes pour demander le renouvellement des reconnaissances des biens tenus sous la directe du roi. Le conseiller Pierre Vitalis avait été commis par la Cour des Comptes mais il avait procédé comme si tous les biens des Brignolais étaient sous la directe du roi jusqu'à engager des procédures de saisie contre ceux qui affirmaient tenir leurs biens en franc-alleu. La communauté avait fait appel devant la Cour des Comptes, mais, sans qu'elle eut été informée, le procureur de la communauté s'était départi de cet appel. Plus tard, elle en appela par devant le Parlement mais la cause est toujours pendante. Le roi, accédant à la demande de la communauté, ordonne à son procureur général à la Cour des Comptes, M^e^ Raymond de Piolenc, de se présenter devant le Parlement pour faire réparer les torts causés par M^e^ Vitalis sans tenir compte du "département" de ce premier appel. Le texte sur papier est l'assignation notifiée au Procureur général du Roi par devant le Parlement. (Voir aussi les Lettres Patentes de Charles IX du 9/11/1573 au sujet du privilège de franc-alleu). Transcrit.	DR 73	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	12/5/ 1560 26 X 52	Confirmation par le roi François II du privilège de non aliénation du domaine royal de la ville de Brignolle et de son terroir et autres privilèges. Donnée à Chinon. Signée de Loménie , enregistrée aux archives d'Aix le 12/11/1560 ; signée Borrily.		
	26/10/ 1560	Extrait des registres du Parlement entérinant les lettres patentes ci dessus.		
	10/11/ 1560 papier	Lettre de l'archevêque d'Aix, Jean de Saint Chamond enjoignant, de la part des consuls et des habitants de Brignoles, " à tous prêtres séculiers résidant à Brignoles de n'entrer dans l'église parroissiale sans habit ni tonsure, de se trouver aux processions avec leurs habits, et de ne pas célébrer de messes au moment des processions ou des prêches". Signature autographe. (Jean de Saint Chamond est cet archevêque qui abjura publiquement dans sa cathédrale à Aix, et devint l'un des principaux chefs de l'armée protestante dans le Languedoc.)	DD 4	
	30/1/ 1561 19 X 47	Le comte de Tende, gouverneur, avait nommé à l'office de viguier de Brignoles, pour un an à partir du 1/5/1560 M^{e} Honoré Chays. Celui-ci, contrairement au serment à prêter lors de sa prise de fonctions, n'a pas reversé à la communauté le tiers des amendes infligées par le conseil communal. Le roi ordonne à la Cour des Comptes siégeant à Aix, de le convoquer et de le contraindre à respecter les privilèges de Brignoles.	DR 74	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	1561 - 1562	Liasse de 2 lettres papier 3 ff. et 1 parchemin contenant : a) 26/11/1561 : sommation des consuls au vicaire messire Jehan Baiuli de l'église parroissiale de faire prêcher l'Avent et le Carême par le père gardien de l'observance de Pignans " qu'est agréable à la ville et particuliers d'icelle" et, tout au long de l'année de faire prêcher les dimanches et fêtes. Le curé prétend que ce n'est pas la coûtume à Brignoles de faire prêcher l'Avent et que les dimanches, ils ont un curé qui prêche l'Evangile. b) Lettre de janvier 1562 des consuls au Parlement pour demander que le vicaire, dont les revenus sont de 1000 livres par an, de fournir à la ville un prêcheur pour l'Avent, le Carême et les dimanches et fêtes.		
	47 X 20	c) Lettres patentes au nom du Roi, sur parchemin, du 14 janvier 1562 ordonnant à ses officiers de la cour de Brignoles de contraindre le vicaire Jehan Baiuli, conformément aux ordonnances, de fournir à la ville un prêcheur.		

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	novembre 1564 37 X 60 sceau de cire jaune	Lettres patentes du roi Charles IX aux habitants de Brignoles par lesquelles il y établit " outre les trois foires annuelles" une autre foire " au jour et vigile de la feste Notre Dame de septembre" pour y être tenue perpétuellement et " continuée les deux jours après la dite fête". Données à Arles.	HH foire	
	2/12/ 1566 18 X 49	Extrait des registres de Parlement. Sentence contre les habitants de Lorgues à la suite d'un procès en appel, les condamnant à fournir 7 charges de blé à titre de provision.		
	juillet 1567 23 X 40 avec le grand sceau royal et double queue de soie rouge et verte.	Lettres patentes de Charles IX confirmant celles du 28/3/1559 par lesquelles le feu roi Henri II déclarait " que les habitants de Brignoles et leurs successeurs fussent et demeurassent à perpétuité du domaine royal" dont ils avaient " la tenue et juridiction rachetée par eux de leurs propres deniers du temps du feu roi François 1er. Transcrit.		
	aout 1567 27 X 38	Lettres patentes de Charles IX rappelant que le 19 novembre 1523 la Cour des Comptes avait fait procéder à une criée pour vendre le droit de pâturages dans la forêt de Bonne Garde et que les habitants s'y étaient opposés car ils le détenaient de toute ancienneté moyennant un cens de 5 sous par an. La Cour l'avait alors baillé à nouveau bail aux Brignolais, mais moyennant un cens perpetuel de 20 florins par an. Transcrit.		

N°	date.	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	12 aout 1567 26 X 46 déchiré en bas à droite	Lettre adressée au nom du roi Charles IX au premier huissier du Parlement de Provence pour faire ajourner, à la requête des syndics du tiers-état de Provence et des habitants de Brignoles, M^e Honoré Laugier, S^r de Collobrières et M^e Guilhen Chayne, conseillers au Parlement, pour se voir signifier un défaut à comparaître lors d'un ajournement précédent.		
	27/2/ 1573 30 X 30	Extrait des registres de la Cour des Comptes. C'est l'assigantion par la dite cour à Hubert de Vins demandeur en vérification des lettres patentes d'inféodation de ses biens à Brignoles, et à la communauté de Brignoles, partie adverse, de se présenter dans les trois jours pour produire leurs arguments. Inhibition est faite aux trésoriers du roi et du pays d'exiger les tailles des deux parties. Dans le bas : sommations du 2 mars, 12 avril et 27 mai, faites par la ville de Brignoles aux dits trésoriers. Transcrit.	DR 52	

N°	Date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	21/4/ 1574 30 X 60	Importantes lettres patentes de Charles IX à la Cour de Parlement de Provence au sujet du franc-alleu à Brignoles. " attendu que toute ancienneté les habitants de Brignoles ont tenu leurs terres, maisons, fonds et autres propriétés et biens comme francs en alleu, libres et quittes de reconnaissances, cens et toutes autres charges et devoirs seigneuriaux tant envers nous que nos prédécésseurs... hormis aulcunes maisons, terres et propriétés mouvantes sous notre directe... et qu'ils ont joui de cet état de choses jusqu'à il y a environ 35 ans où aulcuns envieux... pour leur profit auraient trouvé moyen obtenir du feu roi notre très honoré ayeul... de procéder par saisie des dits biens.. et M^{e} Pierre Vitalis, maître rational aurait contraint les Brignolais à nous reconnaitre avoir et tenir toutes leurs terres et biens"... le roi mande et ordonne au Parlement de faire bonne justice. Donné au chateau de Vincennes.	II 15	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	1575 - 1578 avril 1575 parchemin 36 X 57 bord inferieur replié sceau pendant sur soies vertes et brunes, brisé (au dos n° 28) 23 mai 1578 parchemin 34 X 51	Liasse contenant 6 parchemins et 3 documents sur papier attachés (avec une bulle de cire scellant le tout) 1) A Paris. C'est la lettre de création par Henri III du siège de lieutenant de sénéchal à Brignolle " oultre les neuf qui existent déjà en Provence" avec la liste des villages et lieux qui seront de son ressort, les officiers qui le tiendront, et les emoluments qu'ils recevront. Sur le repli : Leues et publiées au Parlement de Provence ... le 19 juillet 1578 (voir n° 7) 2) Paris le 23 mai 1578. Extrait des registres du conseil privé du Roy dans lequel après un historique des oppositions faites par les consuls et communautés d'Aix , de S^{t} Maximin, le sénéchal Jean de Pontevès, les procureurs du pays, pour empêcher l'exécution de l'edit de création du siège de lieutenant de sénéchal à Brignoles, en définitive , le Roi déboute les dits opposants et ordonne que l'edit d'avril 1575 doit être exécuté.	DR 202	

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	suite de DR 202 23 mai 1578 parchemin 21 X 49 sceau de cire jaune pendant brisé	3) Donné à Paris du 23 mai 1578 . Donné par le Roi en son conseil, signé L'aubespine aux gens tenant le Parlement à Aix , leur ordonnant d'enregistrer et d'exécuter l'édit d'aout 1575 portant création du siège de Brignoles.		
	24 avril 1575 parchemin 21 X 28	4) Quittance du trésorier de l'épargne Pierre de Ficte , conseiller du roy, confessant avoir reçu 7000 livres tournois (en monnaie de douzains) des consuls manants et habitants de Brignolle qui ont fait don de cette somme au Roy " pour ses urgentes affaires moyennant la création et établissement de nouvel faict par sa majesté en ladite ville de Brignolle d'un siège particulier du sénéchal de Provence.		
	papier 35 X 27	5) A nosseigneurs tenant la chambre ordonnée en temps de vaccation. Requête des consuls et communauté de Brignoles de faire publier la décision du Roi du 23 mai 1578. Une note en bas du document ordonne que cette lettre des consuls de Brignoles soit montrée au procureur général du Roy. (le 16 juillet 1578)		

N°	date	Objet du document	classement ancien	classement nouveau
	suite de DR 202			
	papier 35 X 27	6) A nosseigneurs de la chambre ordonnée en temps de vaccations. Le procureur du roi, ayant vu la lettre n° 5 ci dessus, a répondu qu'il fallait la montrer aux parties opposantes. Les consuls de Brignolle (qui ont signé tous les trois) protestent et exigent une application de l'ordre du Roi. Une note au bas dit que le procureur général requerra la publication samedi prochain (le 19 juillet)dans la chambre . Fait à Aix le 17 juillet 1578. (c'était un jeudi).		
	Parchemin 20 X 38	7) Décision d'enregistrement des deux lettres du roi d'avril 1575 et du 23 mai 1578 portant création du siège de sénéchal à Brignolle. Fait à Aix en ladite chambre des vaccations le 19 juillet 1578.		
	papier	8) Lettre des consuls de Brignolle au Parlement demandant que les lettres du Roi ayant été enregistrées , le Parlement désigne l'un d'entre eux pour venir à Brignolle procéder à l'érection et la mise en place du nouveau siège de lieutenant de sénéchal. (cette lettre est déchirée) Dans le bas, une note désigne M^{e} Jehan Augustin de Foresta premier président. Datée du 21 juillet 1578.		

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	parchemin 19 X 57	9) Mandement au nom du Roi, à " notre ami et féal conseillier et premier président en notre court de Parlement Jehan Augustin de Foresta S^{r} et baron de Trets", lui ordonnant de se transporter à Brignolle et de faire exécuter l'édit de création du siège de lieutenant de sénéchal " nonolstant toutes oppositions et appellations". Donné à Aix le 21 juillet 1578 Signé Par la chambre. Voir Lebrun pp.480 - 482		

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	Liasse de 5 pcs 1578 - 1582 (1 papier et 4 parchemins numérotés de 1 à 5	Sur le procès des tailles des privilégiés 1) Papier 3 ff. des 5/8/1578 et 3/9/1579 . a) Copie de lettres patentes du Roi Henri III où est exposée l'origine du procès : les parlementaires et autres gens du roi, d'Aix, se prétendaient exempts des tailles depuis plus de 100 ans et avoir eu confirmation d'Henri III ainsi que des Etats d'Avignon en 1576. Par contre, des particuliers du pays " mus d'annimosité" avaient obtenu le 28 avril 1576 des lettres de contrainte contre les refusants desquelles ces derniers avaient fait appel par devant le conseil privé du roi. Le roi " désirant maintenir ce privilège" fait ajourner les deux parties par devant son conseil privé Donné à Paris le 5/8/1578 . b) L'assignation ordonnée le 5/8/1578 n'a pu être exécutée à cause des troubles advenus en Provence. En juillet , aout 1578 , des habitants de Pertuis, Rognes Le Puy S^{te} Réparade, Valensolle, Annot, firent des assemblées illicites et se portèrent avec des armes dans les métairies de certains Parlementaires et autres, s'y emparèrent de grains qu'ils emportèrent pour remplacer les paiements de tailles, " se jactant d'en faire davantage". Les victimes de ces agressions en appellent au roi pour demander une information . Le roi convertit cet appel en opposition et fait ajourner les communautés coupables y compris celle de Brignolle. Transcrit.		

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	suite de la liasse de 5 pcs 1578 - 1582	2) Parchemin 29 X 57 . Extrait des registres du grand conseil du roi contenant 2 textes du 29/10/1579. a) Les habitants de Pertuis par délibération du 12/7/1579 ont récusé le Parlement de Provence pour être partie dans ce procès contre eux et ils en appellent au grand conseil du roi pour faire évoquer ce procès ailleurs qu'à Aix. Le grand conseil est de leur avis. Le roi décide l'évocation du procès à Grenoble.		
	parchemin 31 X 53 1582 sans mois ni jour ni lieu non signé	3) Lettres patentes de Henri III au Parlement et Cour des Comptes à Aix. De nouveau est fait l'historique des procès des tailles depuis l'arrêt du Parlement de Paris en 1544 et les lettres exécutoriales du roi de 1576 , l'opposition des gens du roi à cette exécution et l'évocation au Parlement de Grenoble.		
	parchemin 7/3/1582 20 X 36	4) Lettres du roi aux conseillers et maîtres des requêtes de son hotel pour transmission et notification de l'évocation du procès à Grenoble. Données à Paris.		
	parchemin 8/4/1582 31 X 48 avec débri de sceau	5) Commandement du roi au premier huissier et à la requête des habitants de Brignolle, d'assigner Loys Michel controleur de Tarascon à comparaître dans deux mois à Paris " dans l'auditoire de notre palais" pour y être oui sur le contenu des lettres de renvoi du 7/3/1582 adressées au Parlement et à la Cour des Comptes d'Aix. Donné à Paris.		

N°	date	Objet du document	classement	
			ancien	nouveau
	parchemin 15/4/ 1587 au dos n° 15	Extrait des registres de la Cour des Comptes. Arrêt rendu pour condamner la communauté de Brignoles à rembourser à Balthazar Amalric, de Signe, une somme avancée par lui, sans doute lors des troubles de 1579, après une longue procédure par devant les procureurs du pays pour l'égalisation des dépenses des communes qui avaient été contribuables aux garnisons logées à Brignoles. Voir sur le même sujet : Lettre n° 709 de 1611.	DR 77	

de BRIGNOLES 7E25/1 1536 - 1574 *

1536 - 1544	160 ff.	
1545 - 1549	73 ff	Décès 7E25/2
1549 1553	109 ff.	
1554 - 58	70 ff.	
1559 - 63	115	
1563 - 64	74 ff.	
1566 - 67	40 ff.	
1568 . 79	160 ff	

800 feuillets.

A la fin du registre des baptêmes de 1559 - 63 on trouve :

1560 et lo xi de julhet son stados benesidos las dous campanos de Brignollo ieu soutò seignat curat dandit Brignollo la grosso et la journaliero lo parrin de la grosso es nostre Honorat Guarin per premier consol et la marrino es madamo de Chasteuil molher de nosser Anthonio Puget et a non Sauve ...
lo parrin de la journaliero es nostre Simon Mobon consol la marrino madamo Borguarello molher de nosser meldhon Borguarel et li an mes a non marie Sauva terro

Clemens Bonet curat

Cadastre de 1571

BB25 del. du 25 mai 1583

Annexe
1540 - 1552

Requête de notaire

Les indiqués dans le tableau ci-dessous

3E7

Antoine Fornerii 327 - à 331
M.S. 1546 26.10.1554

H. Ballardi 394 à 418
24.3.1527

G. Castellon 461 - 484

H Bonnet ~~467~~ 510 - 517

3E8

~~E. Falconis 1 à 10~~

P. eric Blancard 11 à 38
29 12 1523

1589 → 1590

3E7

1.3.89 Jacques Castellon 470 471 ~~Ilfallant de la 472~~

Antoine Bonnet 519 - 559 ~~527~~ 1589-1590

1.3.89 Jean Fornier 241 ~~560 - 587~~

18.7.89 L. Ballardi 583 595 594 1587-1

F. Davidis 596 -

P Jugardi 648 ref. 1587-97

3E8

9 Vbre J. Brun 1589 39 - 83
ref. 76 et 83

Et. Blancard 88 (1589)

Juin 88 L. Thamaron 100 ~~153~~ 158 Ref 154

A. Ballardi 178 - 183

~~Jean P Fornier 3E7/568~~

~~Antoine Fornier 534 /1580~~

Tel 68 2215

Mme Lenoir
— Duga

Quelqu'un vient ce 15.10.89

Demandé ce 13.10.89

~~L Baron 3E8 39 ou suivant ans de 1589~~

B. Blancard — 88

P Jugardi 3E7 648 1589